



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Puy-de-Dôme

Commune : Riom

Autres communes :

R500

Appellation : Hôtel de Chamerlat

Monument(s)

Appellation : Hôtel de Chamerlat

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 18/08/1988

Étendue de la protection : Façades et toitures, y compris la porte d'entrée sur rue ; grilles en fer forgé surmontant les murs et les terrasses autour de la cour ; fontaine en pierre dans la cour ; escalier avec sa rampe en fer forgé et salon au 1er étage avec son décor de gypseries et son parquet

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.